



La lettre de La Michodière

N°42-2018 – 13 décembre 2018

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

ANNONCES PRÉSIDENTIELLES

LA SÉCU MALMENÉE, LA SÉCU OUBLIÉE, LA SÉCU SACRIFIÉE

Après 4 samedis agités qui ont écorné l'image de la France à l'international, le Président de la République, Emmanuel MACRON, a fait une série d'annonces en début de semaine. D'aucuns y voient de la poudre de perlimpinpin.

Pour le SNFOCOS, ces annonces ne sont pas bonnes car elles impacteront le budget de la sécu, alors même que la LFSS vient d'être votée. En effet, selon la presse économique, les mesures devraient représenter environ 6,5 Mds d'euros :

- La « suppression » de la CSG pour les retraités percevant moins de 2000 euros par mois : 2 Mds d'euros a minima
- Accélération de la hausse de la prime d'activité (100 euros) : 1 Md d'euros à verser par les CAF dont le personnel va donc être mis à contribution
- Suppression des cotisations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2019 : 3,5 Mds d'euros (dont 1,5 Mds d'euros de désocialisation).

A la question de savoir qui va payer, la réponse ne doit pas être le personnel de la sécu !

Alors que nous subissons le blocage de la valeur du point, la RMPP, les COG, alors que nous venons d'ouvrir des négociations sur la classification et alors que se profile une RPN sur les salaires, il faut faire entendre à l'UCANSS, mais surtout à la tutelle que le personnel des organismes de sécurité sociale ne peut plus être une variable d'ajustement !

Les problèmes de pouvoir d'achat, de reste à vivre, de salaires qui n'évoluent pas existent à la sécu et doivent être résolus ! A cet égard, le Président invite les employeurs à verser une prime de fin d'année à leurs employés : notre ministre de tutelle va-t-elle débloquer des fonds pour donner corps aux propos présidentiels et faire un premier geste en faveur du personnel de la sécu ?

Pour faire avancer notre cause commune, pour être entendus, parce que Force Ouvrière est le syndicat de la fiche de paye, le SNFOCOS réitère l'appel : tous ensemble le 18 décembre 2018 !

Chafik El Aougr, Secrétaire National en charge de la Branche Maladie, de l'assistance juridique et la représentativité, de l'assurance santé complémentaire et de la formation professionnelle

SOMMAIRE

Page 1 :
Annonces présidentielles - La Sécu malmenée, la Sécu oubliée, la Sécu sacrifiée

Page 2 :
Communiqué de presse FEC FO du 11 décembre – Toujours le même discours... des miettes pour les uns, une part de gâteau pour les autres

Page 3 :
Communiqué FO du 6 décembre 2018 – PLFSS 2019 : la fin de la Sécu solidaire de 1945 adoptée définitivement par le parlement !

Page 4 :
Retraite - Différentiel

Page 5 :
Compte rendu de l'INC Famille du 7 décembre 2018

Page 6 :
ACOSS – Flotte automobile ... publication ACOSS version 4 !

Pages 7 et 8 :
Service Médical – Rendez-vous avec la CNAM du 28 novembre 2018

Pages 9 à 10 :
Praticiens conseils – Déclaration préalable à la RPN Convention collective nationale des PC du 4 décembre 2018

Page 10 :
AT/MP Communiqué de presse FO du 28 novembre 2018

Page 11 :
CPAM 75 – Le SNFOCOS sur le terrain
Agenda



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FEC FO DU 11 DÉCEMBRE

TOUJOURS LE MÊME DISCOURS ... DES MIETTES POUR LES UNS, UNE PART DE GÂTEAU POUR LES AUTRES

Alors que tout le pays attendait des mesures fortes de la part d'un Président qui aurait entendu le message de détresse de toutes les couches de la population, une fois de plus, le gouvernement est resté sourd et aveugle à une situation dont il est responsable.

En effet, passée la condamnation des violences, passés les remerciements adressés aux forces de l'ordre, c'est du bout des lèvres que le Président de la République a reconnu les difficultés rencontrées par bon nombre de citoyens en termes de pouvoir d'achat.

Pourtant, les revendications sont claires concernant le pouvoir d'achat, et pour certaines faciles à mettre en œuvre, mais les annonces faites se révèlent être à la limite de la provocation et de l'irrespect.

Une fois de plus, ce sera des miettes pour certains (une fausse augmentation du SMIC), rien pour les chômeurs, les retraités, les fonctionnaires, les classes moyennes mais des cadeaux fiscaux confirmés pour les autres (suppression de l'ISF, exonérations de charges...).

On continue ainsi à creuser les déficits de la Sécu (retraites et Assurance-Maladie) et de l'Assurance Chômage, quitte à les rendre exsangues et, au final, les faire disparaître en les confiant au secteur privé !

Pour la FEC FO, ce n'est pas acceptable, on profite une fois de plus de la crise pour mettre à mal notre modèle républicain construit sur la Sécurité sociale et l'Assurance Chômage.

C'est une honte !

Nos revendications étaient simples et pouvaient s'appliquer à tous :

- **augmentation des salaires, des retraites et des pensions ;**
- **augmentation du SMIC à 1 800 euros bruts ;**
- **baisse des taxes sur les carburants et mise en place d'un chèque transport ou prime transport pour tous ;**
- **attribution du CICE (40 milliards !) sous condition de créations d'emplois et d'augmentation des salaires;**
- **taxation des contrats courts et des licenciements.**

Le gouvernement continue sa politique de régression, voire même de destruction sociale.

Force est de constater que les classes moyennes seront, une fois encore, les plus impactées, tandis que les plus aisés verront leurs privilèges fiscaux confortés au prétexte d'une théorie du ruissellement qui ne fait, pourtant, qu'accroître les inégalités sociales.

La violence est aujourd'hui sociale et c'est le gouvernement qui en est à l'origine !

La FEC FO appelle tous ses militants et délégués à continuer de revendiquer l'ouverture, partout en France, de négociations afin d'obtenir des mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat.

La FEC FO soutient tous les mouvements de grève et toutes les actions en cours et à venir un peu partout (à la Sécu, à BNPP, à Pôle emploi, à la SG, ...) afin d'obtenir des mesures claires, concrètes et pérennes.

Plus que jamais, ces mesures sont indispensables pour que salariés, demandeurs d'emplois, fonctionnaires et retraités puissent vivre dignement et ne plus avoir, comme actuellement, des difficultés à se loger et se nourrir.

Dans un pays où le CAC 40 va, en 2018, faire près de 100 milliards d'euros de bénéfices, il est inacceptable d'avoir 9 millions de pauvres et, pire encore, 2 millions de travailleurs pauvres !

Restons tous mobilisés !



COMMUNIQUÉ FORCE OUVRIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2018

PLFSS 2019 : LA FIN DE LA SÉCU SOLIDAIRE DE 1945 ADOPTÉE DÉFINITIVEMENT PAR LE PARLEMENT !

Au moment où un mouvement social exprime le ras-le-bol d'une politique générale au détriment des travailleurs et de leurs familles, le Parlement adopte le projet de loi de « définancement » de la Sécurité sociale !

Cette loi va mettre en œuvre plus de 70 milliards d'euros d'exonérations de cotisations et autres niches sociales, au prétexte de baisse de charges pour les entreprises et de pouvoir d'achat en faveur des actifs, contre 45 milliards environ voilà encore deux ans seulement... Mais l'embellie des comptes de la Sécu, au lieu de viser l'amélioration de la protection des travailleurs et de leur famille, va alimenter les caisses de l'État dès cette année. A partir de 2020, l'étatisation des branches Maladie et Famille sera totale, la notion même d'excédent budgétaire va disparaître pour la Sécu !

Pour Force Ouvrière, la Sécu est le bien commun de tous les travailleurs et de leur famille. Il est impératif que ce gouvernement cesse de s'approprier cette conquête sociale mais au contraire la leur restitue !

De plus, la complexité et l'illisibilité de cette loi cachent bon nombre de réalités qui frapperont durement les travailleurs et leur famille, elle entérine par exemple le principe de médecine à plusieurs vitesses en créant des classes de prestation parmi les actes et produits médicaux remboursables par l'Assurance maladie, ou encore, va permettre aux organismes de contrôle de récupérer des indus sur d'autres prestations !

Pour Force Ouvrière, la Sécu ne doit pas servir d'autres intérêts que ceux des travailleurs et de leur famille : le cumul du CICE 2018 (versé en 2019) et sa transformation en allègement pérenne de cotisations représente un cadeau de plus de 40 milliards d'euros pour une seule année ! Qui en bénéficiera ? Les travailleurs ? L'emploi ? Ou les propriétaires des grandes entreprises ?

La Sécurité Sociale a été pensée et voulue pour garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ; et non pas pour être un acteur financier au service des entreprises et du budget de l'État.

Les salariés des organismes seront en grève le 18 décembre à l'appel de toutes leurs fédérations syndicales pour défendre leurs conditions de travail et une Sécu au service de tous les assurés sociaux et allocataires.



RETRAITE DIFFÉRENTIEL

A l'occasion de la RPN du 11 décembre nous avons interpellé le directeur de l'Ucanss sur le problème des retraites du système différentiel après l'avoir saisi par courrier et informé nos lecteurs dans [la lettre de la Michodière la semaine dernière](#).

En résumé, les bénéficiaires apprennent que leur pension de retraite différentielle n'est plus gérée par le même opérateur (Malakoff Médéric) mais par une nouvelle entité qui est en réalité une sous-traitance dénommée PREVERE.

Le SNFOCOS constate que ce changement s'est opéré sans aucune consultation, à fortiori aucune négociation et pas la moindre information de la part de l'employeur.

Pour mémoire, c'est quoi le système différentiel ?

Avant le 1er janvier 1994, en matière de retraite complémentaire, le personnel des organismes de Sécurité sociale était affilié à la CPPOSS (Caisse de prévoyance du personnel des organismes de sécurité sociale), régime en vigueur depuis 1947. Le 24 décembre 1993, l'UCANSS et les organisations syndicales signaient un accord visant à adopter un régime de retraite complémentaire relevant des régimes ARRCO et AGIRC pour les salariés de la Sécurité Sociale. Ce protocole d'accord avait pour objectif de garantir à chaque actif, antérieurement affilié à la CPPOSS, une retraite d'un montant tenant compte de son effort contributif, le principe étant la validation intégrale aux normes ARRCO/AGIRC des droits antérieurs au 31 décembre 1993.

Ce protocole est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Le système différentiel est censé compenser la perte financière occasionnée par le passage de l'ancien système de retraite complémentaire de la CPPOSS aux régimes ARRCO et AGIRC. Son montant est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution des valeurs des points ARRCO et AGIRC.

Sur le fond nous dénonçons le nouveau principe selon lequel le retraité doit faire une demande spécifique pour toucher cette retraite, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cela constitue non seulement une dégradation du service mais c'est de surcroît contraire aux engagements de l'Etat sur la simplification administrative.

Nous avons donc indiqué à l'UCANSS qu'il y a urgence à nous répondre ainsi qu'aux 90.000 pensionnés du système différentiel ainsi qu'à nos collègues qui s'apprêtent à liquider leurs droits.

La gestion de la pension différentielle était jusque aujourd'hui assurée par Malakoff Médéric Prévoyance. Pour en bénéficier, il n'y avait aucune démarche particulière à effectuer : la pension était calculée automatiquement à la suite de la liquidation de la retraite.

Eric GAUTRON, Secrétaire national en charge de la communication de la syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance <https://twitter.com/EricGautron>



FAMILLE

COMPTE RENDU DE L'INC FAMILLE DU 7 DÉCEMBRE 2018

Le SNFOCOS a participé à l'INC Famille du 7 décembre 2018 consacrée à la réforme des aides au logement.

Monsieur Mazauric, directeur de la CNAF, a présenté cette réforme aux organisations syndicales présentes comme un changement de mode de calcul pour prendre en considération les ressources contemporaines de l'allocataire et en a explicité les étapes de mise en place.

Ainsi à partir du mois de juillet 2019, le calcul des droits à l'aide au logement sera fait en prenant en compte des revenus sur 4 trimestres lissés. Les droits seront donc actualisés tous les trimestres.

Monsieur Mazauric a insisté sur le fait que cette réforme n'était pas une réforme des caractéristiques des aides au logement mais de son mode de calcul par référence à des revenus plus contemporains.

Pour mettre en place cette mesure, la CNAF a annoncé la création d'une base de ressources mensuelles, celle d'un nouveau moteur de calcul des prestations, d'un plan de communication et une nouvelle interface sur le site caf.fr ainsi que le recours à des CDD.

Cette dernière mesure a été âprement discutée en séance du fait de l'annonce de la suppression de 2100 postes l'année prochaine (dernière COG). Le Directeur de la CNAF a indiqué que ce recours aux CDD était prévu pour faire face à un surcroît de sollicitations aux accueils et de contacts avec les allocataires du fait de la réforme. La CNAF justifie ce recours en indiquant ne pas vouloir alourdir la charge de travail des agents (flux d'accueil).

Les organisations syndicales s'inquiètent de ce recours et demande des éclaircissements sur le plan de formation de ces personnels.

Car si la réforme sur le fond concernant une amélioration (telle qu'elle est présentée) pour les allocataires est bien reçue, les conditions de sa mise en œuvre dans un délai très court ne manquent pas d'inquiéter.

Le SNFOCOS sera extrêmement vigilant et ne manquera pas de suivre attentivement l'évolution de la mise en place de cette réforme et son impact sur les conditions de travail des salariés des caisses.

D'autres sujets ont été abordés, ainsi Monsieur Mazauric a été questionné sur la nouvelle stratégie d'externalisation des flux téléphoniques dans les organismes : il a précisé que le sujet serait évoqué à la prochaine INC, mais a néanmoins indiqué que cette stratégie avait pour but d'améliorer la qualité de réponse à l'allocataire, de donner une dynamique supplémentaire à la gestion des RH au sein des services. Deux changements ont été prévus concernant cette externalisation : travailler sur un volume fini d'appels externalisés et confier au prestataire les questions les plus simples via le langage naturel pour garder les plus complexes à la charge des agents expérimentés des caisses .

Le SNFOCOS s'inquiète là aussi des restructurations qui pourraient être liées à cette nouvelle stratégie !

Karine Gillard, membre de la CPP Encadrement du SNFOCOS



ACOSS

FLOTTE AUTOMOBILE ... PUBLICATION ACOSS VERSION 4 !

L'Acoss a publié une version 4 (!) de la Lettre Collective 2018-057 et ses annexes sous illiad. Dans la Lettre Collective pas de modification par rapport à la version 3.

Dans la convention à usage mixte, suppression des redites et inexactitudes concernant l'interdiction de parcourir plus de 15 000 kilomètres en pages 2 et 9 (mais évidemment maintien de la facturation supplémentaire au-delà de 15 000 kilomètres).

Dans les conditions d'utilisation à usage professionnel :

- 1) Ajout de la possibilité de confier le volant à un tiers de façon exceptionnelle.
- 2) Maintien de la menace de sanction disciplinaire pour un salarié n'ayant commis aucune faute en perdant ou en se faisant voler ses papiers, alors qu'elle a été supprimée dans la convention à usage mixte. **L'égalité de traitement c'est à quelle adresse ?**
- 3) Maintien de toutes les mentions inutiles concernant les véhicules en usage mixte alors qu'il s'agit de véhicules professionnels.

Pour tous les utilisateurs, en usage mixte ou en usage strictement professionnel, absence de prise en charge des frais de péage pour les trajets domicile-site de rattachement et mention de la prise en charge des frais de péage pour rejoindre le lieu de mission (dépenses incombant obligatoirement à l'employeur). **Plus de discrimination entre utilisateurs sur ce point, alignons par le bas au mépris de la santé et de la sécurité au travail !**

Il convient que l'Acoss cesse de « toiletter » sans cesse ces documents et les modifie complètement en tenant compte toutes les remarques de bon sens et juridiquement fondées qui lui ont été faites afin de fournir enfin des documents respectueux des textes et des agents !

Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement



CONGRÈS DU SNFOCOS RAPPORT

Vous trouverez [en ligne sur notre site le document](#) que nous avons élaboré suite au congrès de La Rochelle. Il retrace les moments forts de notre congrès et rassemble nos résolutions (générale et professionnelles) qui représentent notre feuille de route et notre mandat pour les trois années à venir.



La direction de la CNAM était représentée par Nicolas Revel Directeur Général et le Dr Eléonore Ronflé Directrice du réseau médical. La délégation du SNFOCOS était composée de Alain Gautron, Thomas Corrèze et Hélène Azoury.

Il s'agissait pour nous de faire un point **sur l'évolution du Service Médical** et de souligner le déséquilibre observé dans les DRSM après la mise en œuvre du SMMOP et l'annonce de la fusion des DRSM.

Le SNFOCOS pourrait être en phase avec certains attendus du SMMOP : valorisation des compétences médicales, attractivité du métier, gestion du risque partagée au plus près des territoires. **En l'état le conditionnel demeure de vigueur.** Nous constatons sur le terrain des ELSM et des ERSM, des retours mitigés et plus globalement une augmentation depuis ces derniers mois de la souffrance au travail tant des agents que des praticiens conseils.

Alain Gautron rappelle que le Directeur Général en 2015 avait exclu toute fusion. Le SNFOCOS avait pourtant souligné à l'époque l'impact de la réforme territoriale des ARS.

Pour le Directeur Général la réforme territoriale n'était pas un élément déterminant pour se mettre en conformité en 2015. L'évolution vers la fusion s'est imposée dès que les DCGDR ont été mis à la maille de la nouvelle région. Deux DRSM face à une agence n'étaient plus nécessaires.

Nicolas Revel souligne que son seul engagement devant les organisations syndicales en 2015 était le

SERVICE MÉDICAL

RENDEZ-VOUS AVEC LA CNAM DU 28 NOVEMBRE 2018

respect de la maille départementale. S'il y a souffrance au travail : c'est devant la taille des régions. Deux régions notamment : Grand Est et Occitanie de par leur superficie.

Hélène Azoury rappelle que dans toute fusion il existe **un phénomène absorbant absorbé source de RPS**. Les travaux en cours exclue toute activité en miroir. L'incertitude demeure pour les équipes. Pour exemple , les responsables de pôles deviennent pilote et pilote adjoint ce qui crée un lien hiérarchique inédit .Le SNFOCOS demande que les champs de compétence soient distincts et que les EAEA des deux pilotes soient réalisés par le directeur régional.

Le développement de nouveaux outils CPAM peu ou prou adaptés au service médical (Médialog + entre autres) a sonné le glas de la maîtrise de la convocation par le médecin conseil . Le couplage de la requête unique (RU) à un indicateur de moyens (80 % de vus sur personne avant le 180 jour) s'est logiquement traduit par une augmentation du rythme et du nombre de convocations mal vécu par les praticiens. Nous lisons en séance un courriel reçu d'un médecin conseil qui demande le respect de l'examen médical. A l'aune de la généralisation du SMMOP **redonner du sens est une nécessité** : Cela passe a minima par un accès à la consommation de soins et un regard médical sur la pertinence de la convocation.

Thomas Corrèze rappelle l'attachement des médecins conseils à un portefeuille d'assurés et l'importance en médecine conseil comme en médecine de ville du suivi d'un patient.

La directrice du réseau médical reprend le propos : « elle ne peut avaliser cette analyse. Ces outils constituent un véritable tournant dans la rapidité de la convocation et modifient les pratiques sur le terrain pour parvenir à une approche gestion du risque avec la constitution des portefeuilles de professionnels de santé ».

Pour le Directeur Général il faut se rappeler d'où on vient : l'attractivité n'était pas top lors de sa prise de fonction en 2014 ! Les MC se sentaient déjà mal. EN 3-4 ans ont été engagées plein de choses qui tombent en même temps.

Certes il va falloir:

- manager les équilibres et redonner du sens au métier.
- Avoir une politique de contrôle sur assuré moins mécaniques en ciblant les bonnes bornes de durées.
- Rechercher d'efficacité de la convocation

L'Environnement est compliqué et contraint.

« Je suis amené à rendre des comptes. Lorsqu'on analyse les arrêts de plus de 6 mois 57% sont non exonérés. Ce sont des chiffres qui interpellent. Il y des choses à ajuster. Le changement va un peu bousculer les gens »

Pour Nicolas Revel des choses peuvent être mal comprises. On est engagé dans des objectifs qui ont du sens. Pour autant il ne sera jamais interdit de faire des évolutions.

C'est aussi pour lui un problème de personnes : La finesse managériale va être recherchée. Il faut prendre soins des objectifs fondamentaux. **Mais il n'est pas interdit d'apporter de la souplesse en local.**

Sur l'attractivité, des nouvelles modalités de recrutement sont mises en place avec trois vagues de recrutement par an on verra ce que cela donne. Pour les administratifs le développement des CSAM est une bonne chose.

Alain Gautron entend que les réglages sont peut-être à faire mais la CNAM doit entendre les remontées d'information. Lorsque des démissions surviennent au bout de 2 ans il faut s'interroger. Hélène Azoury souligne le phénomène récent de démission des médecins conseils niveau B. Il est classique de dire que cette catégorie professionnelle est entre le marteau et l'enclume, entre la pression des directions et les revendications des collaborateurs. Mais nous n'avions pas constaté jusqu'alors un tel sentiment de lassitude. Sans vouloir rentrer dans les détails, la mobilisation de cette catégorie professionnelle passe par un accroissement des marges de manœuvre, la réhabilitation des instances de pilotage locales SA/SM et une association volontariste à la stratégie régionale.

Ce sujet préoccupe la direction de la CNAM qui souhaite une implication des MCCS au sein de la DCGDR et incite à un co-pilotage directeur CPAM/MCCS des groupes de travail régionaux.

Nicolas Revel insiste sur le message qu'il passe aux MCR : prenez soins des échelons locaux !

Une dernière thématique est abordée en fin d'entretien :

- Contre visite employeur : pour le DG on doit redonner à la contre-visite employeur du pouvoir.

Le médecin mandaté s'il ne trouve pas l'assuré doit avoir un droit de convocation dans son cabinet: L'assuré social se présente; si l'arrêt de travail n'est pas justifié il transmet le rapport sans qu'il ne puisse s'imposer au médecin conseil.

S'il ne se présente pas à la convocation : interruption des IJ et du complément employeur avec en voie de recours demande possible de l'assuré pour être convoqué au SM .

Hélène Azoury, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie, des ARS et des DRSM (PC et Cadres)



PRATICIENS CONSEILS

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA RPN CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PRATICIENS CONSEILS DU 4 DÉCEMBRE 2018

Le SNFOCOS se félicite de l'ouverture de la négociation de la convention collective des employés et cadres, aujourd'hui des praticiens conseils et en début d'année des agents de direction.

Il doit exister une forme de cohérence entre les trois textes car quel que soient notre niveau et notre responsabilité nous sommes tous salariés de la même institution. Nous demandons une cohérence accrue avec la CCN des agents de direction.

Deux thématiques fortes :

Attractivité du Service Médical : on ne peut se satisfaire tant du côté employeur que du côté syndicat de la difficulté à recruter et à stabiliser les emplois. Dans un métier l'attractivité repose aussi sur le salaire. Nous souhaitons bénéficier comme pour les cadres d'un benchmarking sur les niveaux de rémunération pour établir un comparatif . Pour les cadres le constat a été fait que le salaire de démarrage est inférieur à celui du marché de l'emploi. On manque de compétitivité

En écho pour les praticiens conseils nous souhaiterions avoir des comparaisons sur les salaires en début et fin de carrière avec la médecine salariée (Médecin du travail, médecin hospitalier, médecin coordonnateur EHPAD) et avec la rémunération moyenne d'un généraliste .

Le niveau de rémunération à l'entrée dans l'institution doit être revu .Le SNFOCOS n'avance pas de chiffres sur la cible à atteindre, on attend les propositions concrètes de la CNAM. Nous avons en 2012 émis la possibilité d'intégrer les points d'expérience dans le coefficient de base pour favoriser le recrutement de jeunes praticiens .

Nous faisons le constat que les conditions pour favoriser la mobilité aujourd'hui ne sont pas réunies. Il y a le côté financier mais pas que cela. Il y a également à côté de la question de l'attractivité celle de la fluidité des parcours.

Nous souhaitons que l'on aille vers un système vertueux qui déconnecte les mesures obligatoires (progression à l'ancienneté) des mesures dites facultatives (au choix points de contribution) . L'enveloppe de 30% doit être consacrée aux mesures facultatives.

Le SNFOCOS est favorable à une valorisation de la dimension managériale et la graduation en fonction de l'enjeu managérial .

A ce titre le SNFOCOS souhaite que certaines pistes soient explorées :

- la pertinence des deux filières techniques et managériales pour les niveaux B
- Possibilité d'un niveau expert pour les niveaux A

Le SNFOCOS souhaite que la prime visée à l'article 6.3.3 sur l'entraide soit revue .Le système est trop contraint et ne correspond plus aux réalités de l'exercice.

Le SNFOCOS souligne que la part variable est une belle usine à gaz, qui plus est inéquitable selon les DRSM et les catégories professionnelles. Nous serions favorables à réinjecter la somme consacrée à la part variable dans les parcours

La question d'emploi repère pour les praticiens conseils ARS doit être posée .

L'outil RMPP a été détourné de son objectif par les pouvoirs publics en mettant en place la double peine avec la restriction des effectifs et la réduction de l'évolution professionnelle. Si les négociations de la CCN se font à solde 0 on ne signera pour aucune catégorie professionnelle.

Une question doit être abordée pour le SNFOCOS celle de l'ouverture à la double activité.

Devra également être abordée la question du temps de travail effectif. Si le temps de travail expert lors d'une réunion est de 4 heures on ne peut s'exonérer de la prise en compte du temps de déplacement.

La Délégation du SNFOCOS

 L'ACTUALITÉ



AT/MP

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 28 NOVEMBRE
2018
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES
LES BONS RÉSULTATS DE LA SINISTRALITÉ :
L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT**

Les statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles pour 2017 dévoilent encore une fois une baisse continue de la sinistralité démontrant la qualité du travail effectuée par tous les acteurs de la branche risques professionnels gérée, réellement, de manière paritaire.

Cette baisse globale de la sinistralité ne doit cependant pas freiner la volonté exprimée par les interlocuteurs sociaux à travers le plan santé au travail 3 de mettre en avant la prévention des risques professionnels. En effet, si la sinistralité au niveau national diminue, les statistiques révèlent de fortes inégalités d'une part en fonction des secteurs d'activité et d'autre part en fonction des régions.

On constate ainsi une diminution constante dans le secteur du BTP pourtant réputé comme l'un des secteurs les plus à risques mais aujourd'hui bien pris en charge par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Cependant d'autres secteurs comme l'intérim et l'aide à la personne voient leur indice de fréquence de sinistralité augmenter de manière significative.

Cette baisse globale voile aussi en partie l'augmentation de certaines pathologies professionnelles, et notamment une hausse de 35% des affections psychiques.

Pour Force Ouvrière les chiffres parlent d'eux même et rappellent une fois de plus l'importance de mener une politique de prévention et de gestion du risque au plus près du terrain et des conditions de travail des salariés. A ce titre, si le nombre d'instance en charge de la santé au travail est souvent visé comme un poids pour « l'efficacité » des politiques de prévention, cela répond de fait à une nécessité de plus en plus prégnante d'adapter ces politiques aux spécificités de chaque secteur professionnel, de chaque région mais aussi des différentes pathologies professionnelles émergentes. Une fusion des différents acteurs concourant à la prévention de la santé au travail en une unique instance tripartite risquerait d'occulter ces spécificités et de remettre en cause le travail titanesque déjà effectué.

Pour Force Ouvrière, il est plus qu'urgent que les questions de la santé au travail et de l'amélioration des conditions de travail soit mises au cœur du débat politique et permettent la mise en œuvre, avec les représentants des travailleurs, d'une législation plus protectrice garantissant la santé et la sécurité de tous les travailleurs.

CPAM 75

LE SNFOCOS SUR LE TERRAIN

Le SNFOCOS a procédé à la distribution du bulletin trimestriel de la DRIF devant les locaux de la CPAM 75 rue Georges Auric à Paris ce mardi 11 décembre.



Retrouvez l'actualité du SNFOCOS en images sur [notre compte Flickr](#)

AGENDA

18 décembre :
RPN Négociations
salariales 2019
Grève

19 décembre :
Bureau National du
SNFOCOS

20 décembre :
Négociation RSI

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS
SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX

